

Crise alimentaire au Sahel : la Cédéao appelle à l'envoi des surplus agricoles au Niger

Rassemblés le 19 mai à Lomé, la capitale togolaise, pour une réunion exceptionnelle sur la crise alimentaire, les ministres de l'agriculture de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) ont « *fortement recommandé que soient mises en place des mesures pratiques visant à faciliter le transfert de produits alimentaires de pays en surplus vers le Niger* ». D'après les Nations unies, 10 millions de personnes vivent dans une situation d'insécurité alimentaire au Sahel, et en particulier au Burkina Faso, en Mauritanie, au Mali, au Niger, dans le nord du Nigeria et au Tchad. C'est au Niger que la situation est la plus préoccupante puisque les dernières estimations gouvernementales indiquent que 7,8 millions de personnes, soit 60% de la population, sont menacées d'insécurité alimentaire. Un épisode de sécheresse a marqué la campagne agricole 2009, entraînant un déficit vivrier. Et, selon la Cédéao, les prix agricoles des céréales – blé, sorgho et mil – sont restés particulièrement élevés après la flambée internationale des cours en 2008, limitant encore davantage l'accès à l'alimentation pour de nombreux ménages. Des organisations non gouvernementales internationales considèrent que la situation est déjà très grave dans certaines zones reculées où « *beaucoup de gens n'y mangent plus que des plantes sauvages* », et appellent à la mobilisation urgente de l'aide alimentaire avant que les pluies, dont la saison débute dans quelques semaines, n'empêchent son acheminement. Les ministres ont proposé l'instauration d'un « *prix de référence* » dans la sous-région, afin de faciliter les échanges entre pays, et ont indiqué travailler à la mise en place d'un système de stock régional des produits alimentaires en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM).

APE : le Conseil européen appuie le PAPED ; la société civile ouest-africaine appelle à la vigilance

Le 10 mai, le Conseil de l'Union européenne s'est engagé à appuyer le Programme de l'Accord de partenariat économique pour le développement (PAPED), mis au point par la région Afrique de l'Ouest dans le cadre de la négociation de l'Accord de partenariat économique (APE) et destiné à « *la diversification et à l'accroissement des capacités de production, au développement du commerce intra-régional, à l'amélioration et au renforcement des infrastructures nationales et régionales, à la réalisation des ajustements liés au commerce et au suivi et à la mise en œuvre de l'APE* ». Dotée de 6,5 milliards d'euros sur 5 ans, la contribution européenne mobilisera les instruments financiers existants et en particulier le Fonds européen de développement (FED). « *Cet engagement de mobiliser des ressources importantes permettra à l'Afrique de l'Ouest de tirer pleinement parti des opportunités ouvertes par l'APE* » a déclaré le commissaire européen chargé du développement, Andris Piebalgs, ajoutant que « *nous sommes proches d'atteindre un accord équitable et équilibré* ». Le PAPED est, avec les niveaux d'ouverture du marché ouest-africain et certaines clauses, un sujet central des négociations de l'APE entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest. Le 9 mai, à Bamako, au Mali, à l'issue de la réunion du Comité ministériel de suivi de l'APE, les organisations de la société civile ouest-africaines ont à ce sujet appelé la Cédéao, qui négocie l'APE pour la région, à faire preuve « *d'attention et de vigilance* ». Dans une déclaration, elles soulignent que « *les projets identifiés ont fait l'objet d'une estimation financière initiale qui porte sur un montant de 9,5 milliards d'euros sur cinq ans, compte non tenu de la compensation des pertes fiscales des Etats engendrées par la suppression des droits de douane* » et que les « *montants [proposés par l'Union européenne, ndlr] ne sont en réalité rien d'autres que le cumul de tous les fonds européens bilatéraux et régionaux destinés à la région et aux Etats d'Afrique de l'Ouest, ressources qui devraient leur être allouées à travers les canaux traditionnels de la coopération, avec ou sans APE* ».

L'Union européenne et l'Amérique centrale concluent un accord commercial de libre échange

Les chefs d'Etat et de gouvernement d'Amérique centrale (Costa Rica, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama) et de l'Union européenne ont conclu, le 19 mai, un accord d'association « *comprenant tous les aspects des relations bilatérales, le dialogue politique, la coopération et le commerce* ». Sur le volet commercial, l'accord prévoit en particulier la libéralisation totale et réciproque des marchés des produits industriels. Il convient aussi de quotas d'exportations de viande bovine et de riz pour les pays d'Amérique centrale et d'une réduction progressive des droits de douane sur la banane.

Par ailleurs, le 17 mai, en marge du sixième sommet Union européenne – Amérique latine, tenu le 18 mai à Madrid, l'Union européenne et le Mercosur (Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay) ont officiellement annoncé la reprise des négociations - rompues depuis 2004 - portant sur un accord de libre-échange comme l'avait communiqué la Commission européenne le 3 mai (Cf. [Lettre hebdo n°304](#)). Dix Etats européens, emmenés par la France, ont à ce sujet exprimé, lundi 24 mai à Bruxelles, leur inquiétude quant aux risques que ferait peser sur leur agriculture un accord commercial entre l'UE et le Mercosur.

Le sommet UE-Amérique latine a également entériné la signature d'accords similaires avec la Colombie et le Pérou, dont les négociations avaient abouti au mois de mars.